

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 mars 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 27 février 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 46

Nombre de voix pouvoirs : 14

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BALL, BASTIAN, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, WAHL, WALTER, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, PASTOR, MM. BRUPPACHER, HOFFSESS, MULLER, PETER, SCHMITT, STAATH, ZINGRAFF.

**OBJET : FA20-2026 : Adapter nos modes d'habiter au changement climatique – Programme recherche-action**

Voix : 60

Pour : 60

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 3.1.1 « Maîtriser l'occupation et l'utilisation de l'espace »,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2026-2028,

VU l'exposé des motifs,

**Décision** : Le Comité Syndical décide :

- décide, via la réalisation d'une thèse, de poursuivre le travail de réflexion sur la manière d'habiter le territoire des Vosges du Nord afin notamment d'alimenter et orienter au mieux les objectifs de la future charte du Parc. Le montant global de cette opération a été estimé à un total de 51.300 € comprenant 43.000 € pour l'accueil de l'agent chargée de la thèse (salaire, charges, frais de structure et de fonctionnement), 8.300 € TTC pour la réalisation d'un voyage d'étude pour découvrir les actions et opérations exemplaires sur les paysages, l'urbanisme et l'architecture avec les élus et techniciens du territoire des Vosges du Nord (frais de réception, frais d'hébergement et de mission, intervenants, ...),
- décide d'inscrire un crédit total de 51.300 € TTC au budget primitif de l'exercice 2026,
- autorise Mme la Présidente à solliciter pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

Réalisation de la thèse – poste : 43.000 €

> CIFRE : 14.000 €

> Dispositif ACTEE : 29.000 €

Voyage d'études : 8.300 €

> Région Grand-Est : 8.300 €

- autorise Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.



Pour extrait conforme

La Présidente,

~~Nathalie MARAJO-GUTHMULLER~~